

Le renouvellement de vos ordonnances

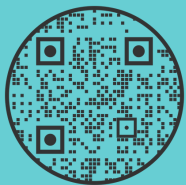


1. Quand faire renouveler vos médicaments sur ordonnance?

S'il reste un ou deux renouvellements de vos médicaments, c'est le temps pour vous de contacter votre médecin ou votre infirmière praticienne spécialisée (IPS) afin qu'ils s'assurent que le traitement est toujours adéquat.

2. Que faire si vous n'arrivez pas à obtenir un rendez-vous à temps?

Soyez assurés que vous ne serez pas laissés à vous-mêmes. Parlez-en à votre pharmacien, il pourra vous accompagner. Dans plusieurs situations, une prolongation de vos ordonnances est possible pour éviter d'interrompre votre traitement jusqu'à votre prochain suivi.



3. Si votre pharmacien ne peut pas prolonger votre ordonnance et que vous n'avez pas de médecin de famille, vous pouvez vous adresser au GAP en remplissant le formulaire disponible à cette adresse (<https://gap.soinsvirtuels.gouv.qc.ca/fr>) ou en composant le 8-1-1 option 3.

Nom de la pharmacie	
Adresse	
Téléphone	
RX # 000000	Date de service
Nom, Prénom	
Posologie du médicament	
Médicament	
Nom du médecin	

Ren restants : 1

Le nombre de renouvellements restants ou la date de fin sont inscrits sur l'étiquette du médicament.